

Nomenclature : 5-4  
Numéro AR2026-51  
Service : DGS  
Ref. :LL

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

→ **PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
A ALEXANDRA LE KERVERN CONSEILLERE MUNICIPALE  
DELEGUEE**

### Le Maire de la commune Marines

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 prévoyant le versement d'indemnités à 9 conseillers municipaux délégués

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Alexandra LE KERVERN les domaines suivants : participation citoyenne et référente de quartier

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 27 mars 2026, Madame Alexandra Le KERVERN conseillère municipale est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Participation citoyenne et référente de quartier

Elle exercera les fonctions suivantes en étant rattaché au 2<sup>ème</sup> adjoint :

- Favoriser l'émergence d'une démarche participative
- Assurera le lien entre les différents quartiers et la commune

#### Article 2 :

L'indemnité de Madame Alexandra LE KERVERN correspond à celle prévue pour le conseiller municipal délégué 7 de la délibération relative aux indemnités des élus du conseil municipal du 27 mars 2026

**Article 3 :**

La conseillère municipale déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et reçoit une délégation de signature permanente pour signer tous les actes et documents relatifs à sa délégation.

**Article 4 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. La conseillère municipale déléguée n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

**Article 5 :**

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise

Fait à Marines, le 27 mars 2027

Le Maire



**Michel DÉJARDIN**

Notifié le 2/4/26

signature :